

Confinement : Acte II - Le télétravail est à nouveau la règle !!!

Le télétravail est à nouveau une obligation pour l'employeur. La société doit donc mettre en œuvre **TOUS** les moyens à l'identique du premier confinement et justifier que vous ne puissiez pas être en télétravail. Vous ne pouvez pas télétravailler, Contactez vos élu(e)s **S3I** ! <https://s3i-france.com/vos-elues-en-region/>

Dispositif d'activité partielle

Ce dispositif ne sera pas réactivé pendant la nouvelle période de confinement.

Report des heures de DIF vers le CPF

Les députés ont adopté, le 24 octobre 2020, un amendement gouvernemental au projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire qui vise à modifier la date butoir du 31 décembre 2020 pour l'inscription des droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) dans le compte personnel de formation (CPF), en accordant un délai supplémentaire de 6 mois aux titulaires de compte pour procéder aux démarches nécessaires **soit le 30 juin 2021**.

Cyber Attaque

Sopra Sterea a déjoué l'attaque par ransomware qui la visait, a révélé l'ANSSI. Grâce à une bonne gestion de crise, nos équipes ont empêché l'attaque par ransomware qui nous visait et les dégâts induits, a affirmé l'ANSSI. Un retour à la normale devrait encore attendre quelques semaines car de nombreux serveurs ont dû être coupés pour éviter la propagation du ransomware.

Merci à tous nos collègues qui œuvrent pour nous remettre dans des conditions optimales de travail et de saisies. REMONTEZ NOUS VOS DIFFICULTES OU CRAINTES.

Formation Cloud OVH

La direction Exécutive nous a indiqué qu'un plan de formation Cloud, en partenariat avec OVH, serait mis en place au 1^{er} trimestre 2021 pour tout ceux qui souhaiteraient s'orienter vers les métiers du Cloud. Soyez alors attentifs aux offres de Sopra Academy !!

Retour Tickets Restaurant Papier ou conservation de la carte APETIZ ?



Toute l'actualité autour des Tickets Restaurants sur notre site.

<https://s3i-france.com/category/tickets-restaurant/>



1^{er} Anniversaire du CSE et de vos représentant(e)s et élu(e)s.

Depuis Novembre 2019, vos représentants élu(e)s au CSE ou de proximité n'ont pas chômé, et malgré le contexte **et les obstructions de certains syndicats**, nous travaillons pour vous.

Malgré ces confinements, votre CSE et ses services fonctionne. Vous avez été un très grand nombre à bénéficier des services Meyclub cette année. Pour exemple vous avez été 265 en septembre à commander pour vous ou vos proches.

Soyez confiants nous préparons un redémarrage sur les chapeaux de roues après cette période difficile, voyages, week-end, prestations, cadeaux, nous fêterons avec vous, nous l'espérons, cette reprise à venir.

Objectif pour les vacances de Noël et de février 2021 :

- Proposer en distanciel un Noël aux enfants de 2 à 7 ans, les arbres de Noël étant malheureusement reportés à 2021.
- Une histoire racontée chaque jour à nos enfants sur la période de l'avent et une le jour de Noël : « Les secrets du père Noël »
- **Tout faire** pour maintenir le séjour ski VVF du 13 au 20 février et du 20 au 27 février 2021.

Augmentation du montant des chèques cadeau Noël 2020

S3I a voté l'augmentation des chèques cadeau Noël pour cette année. Le montant des chèques sera augmenté de 10 € par adulte et par enfant.

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>

Pour nous contacter : contact@s3i-france.com